
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0561

La séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 novembre 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0562

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0563

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et des séances extraordinaires des 2, 5, 9 et 15 octobre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et des séances extraordinaires des 2, 5, 9 et 15 octobre 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0564

Première période de questions du public, de 19h38 à 19h45

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Zoltan Horvath, 2134, rue Étienne-Mongolfier (intervenant #1):

Problème de circulation et congestion sur la rue Étienne-Mongolfier. Quelles solutions sont envisagées ?

Réponse (Alan DeSousa) : nos services analyseront les enjeux, à savoir : la vitesse et le détournement de la circulation.

CA18 08 0565

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500024) :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;
- CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;
- CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants depuis 2011 ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a mis en œuvre un plan d'action Municipalité amie des enfants pour la période 2014-2016, et que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de l'administration laurentienne.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2018 Journée mondiale de l'enfance dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de novembre deux mille dix-huit.

CA18 08 0566

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500025) :

- CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;
- CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 75 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 novembre au 1er décembre 2018, Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida et le 1er décembre 2018 Journée mondiale du sida dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de novembre deux mille dix-huit.

CA18 08 0567

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500023) :

- CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;
- CONSIDÉRANT que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;

CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
CONSIDÉRANT	que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2018, Journée internationale des personnes handicapées.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce sixième jour de novembre deux mille dix-huit.

CA18 08 0568

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon pour deux ans.

ADOPTÉ.

CA18 08 0569

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187745002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé uni pour un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé uni pour un an.

ADOPTÉ.

CA18 08 0570

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679020 relatif à une dépense en faveur de Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

ATTENDU que le sel de déglacage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale;

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1302413 avec la firme Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 1 413 233,09 \$ en faveur de Mines Seleine, une division de K+S Windsor Ltée, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées – Entente-cadre 1302413;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0571

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220005 relatif à une dépense additionnelle pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la mise aux normes de la piscine du parc Decelles.

ATTENDU la résolution CA15 080438 adoptée le 30 juin 2015 par le conseil d'arrondissement pour octroyer un contrat à Réal Paul architecte pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles, située au 845, rue Roy, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 15-022;

ATTENDU qu'une certification LEED Argent était prévue dans le contrat initial, et qu'il apparaît présentement possible d'atteindre la certification LEED Or pour ce bâtiment;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire est nécessaire pour les services professionnels requis en vue de préparer le dossier d'obtention de la certification LEED Or;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 6 500 \$ au contrat octroyé en faveur de Réal Paul architecte inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la mise aux normes de la piscine du parc Decelles – Soumission 15-022 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0572

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679019 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de remorqueuses pour la saison 2018-2019 - Soumission 18-17242.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
M.J. Contach enr.	27 019,13 \$
Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc.	28 168,88 \$
Remorquage Marco enr.	40 241,25 \$
100 limites environnement inc.	41 678,44 \$
Groupe Imog inc.	47 427,19 \$

ATTENDU que les prix ont été ramenés au prix pour une remorqueuse afin d'obtenir un portrait réel ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer des contrats de **27 019,13 \$**, taxes incluses, à **M.J. Contach enr.**, et de **84 506,64 \$**, taxes incluses, à **Les Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc.** pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018-2019 – Soumission 18-17242 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0573

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220007 relatif à l'octroi d'un contrat pour le lavage des vitres des édifices publics pour l'année 2018 - Soumission 18-17193.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Expert d'entretien d'expérience inc.	26 869,65 \$
Entretien Futura inc.	100 603,13 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Expert d'entretien d'expérience inc.** le contrat pour le lavage des vitres des édifices publics pour l'année 2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **26 869,65 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics – Soumission 18-17193 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0574

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180069003 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de conversion des systèmes de chauffage au mazout des chalets des parcs Cousineau et Gohier - Demande de prix 18-723.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
GeniMac inc.	26 054,20 \$
Blondin Fortin et ass.	29 088,68 \$
Ponton Guillot	47 163,32 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **GeniMac inc.**, le contrat pour les services professionnels pour la conversion des systèmes de chauffage au mazout des chalets des parcs Cousineau et Gohier, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **26 054,20 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0575

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121016 relatif à une dépense additionnelle à Interzone Photographie pour les services photographiques pour l'année 2018.

ATTENDU le bon de commande annuel en faveur d'Interzone Photographie (BC 1248120) totalisant un montant de 22 995,00 \$ taxes incluses, pour l'année 2018;

ATTENDU que l'année 2018 fut une année exceptionnellement chargée d'événements spéciaux, comme le 125^e de Saint-Laurent, entraînant une multitude d'événements dont les portes ouvertes à la mairie, la vidéoprojection, le brunch honorant les récipiendaires de l'ordre des Grands Laurentiens, la fête de Saint-Laurent, ainsi que des événements spéciaux comme le discours du Maire à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal, la visite d'une délégation chinoise et l'inauguration de la rue Decelles;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 11 497,50 \$ à Interzone Photographie pour les services photographiques pour l'année 2018.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0576

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180069004 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels de sécurisation des toitures des bâtiments publics - Demande de prix 18-722.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Riopel Dion St-Martin inc.	46 277,44 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer, de gré à gré, à la firme **Riopel Dion St-Martin inc.**, le contrat pour les services professionnels de sécurisation des toitures des bâtiments publics, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **46 277,44 \$ \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0577

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220010 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la distribution de bacs pour la gestion des matières résiduelles - Demande de prix 18-17332.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
USD Global inc.	61 741,58 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **USD Global inc.**, le contrat pour la distribution de bacs pour la gestion des matières résiduelles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **61 741,58 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0578

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187891001 radiant une somme de 1 320 \$ pour des frais d'inscription au camp de jour impayés.

ATTENDU que le 23 septembre 2015, le Service des finances de la Ville de Montréal a reçu le mandat de recouvrer, de madame Mélika Julien, les frais d'inscription impayés pour le camp de jour de l'été 2015 de ses enfants Tarique Jadon et Terrell Tishuan Julien;

ATTENDU que les enfants de madame Julien ont été inscrits et ont participé à cinq semaines de camp de jour à l'Arrondissement de Saint-Laurent pendant l'été 2015;

ATTENDU que les frais d'inscription totalisaient 1 300 \$ auxquels se sont ajoutés 20 \$ pour un frais de retard de paiement;

ATTENDU que madame Julien a remis cinq chèques postdatés totalisant 1 320 \$, lesquels sont tous revenus de l'institution financière avec la mention « provision insuffisante »;

ATTENDU la facture transmise en octobre 2015 à madame Julien;

ATTENDU les procédures judiciaires intentées contre madame Julien, l'absence de réponse à la demande introductive d'instance et l'obtention d'un jugement par défaut émis par la Cour du Québec;

ATTENDU l'impossibilité de signifier le jugement par défaut à madame Julien qui a déménagé, est partie sans laisser d'adresse et qui demeure introuvable;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- De radier la somme de 1 320 \$ (plus 15 \$ de frais et tout solde dû);
 - 2.- D'imputer la radiation conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.
- ADOPTÉ.

CA18 08 0579

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183231013 relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil d'arrondissement pour l'année 2019.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19h30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'il est également prévu que si une séance tombe sur un jour férié, elle est reportée au jour juridique suivant; la mairie d'arrondissement étant fermée le 1^{er} janvier 2019, la séance sera reportée au mardi suivant, soit le 8 janvier 2019;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019, chacune débutant à 19 h 30 :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

ADOPTÉ.

CA18 08 0580

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299027 relatif à une contribution financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent en soutien à ses activités pour l'année 2018.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0581

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299028 relatif à une contribution financière non récurrente au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité, en soutien aux activités entourant son 25e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que dans le cadre des activités entourant ses 25 ans d'existence, le Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité souhaite organiser une soirée de reconnaissance qui aura lieu le 7 décembre 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 2 000 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité, en soutien aux activités entourant son 25e anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0582

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299024 visant à accorder un soutien financier à trois organismes, totalisant la somme de 32 237 \$, dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans.

ATTENDU la résolution numéro CM18 0383 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 26 mars 2018 approuvant un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2018-2019 :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 9 260 \$ à Ressources Jeunesse de St-Laurent inc. pour le projet « Vers l'autonomie »;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 14 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent, pour le projet « Génération active »;
- 3.- D'accorder un soutien financier de 8 977 \$ au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit pour son projet « HorizonS 3.0 »;
- 4.- D'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0583

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299025 relatif à un soutien financier au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau, pour l'année 2018-2019.

ATTENDU que depuis 2012, la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal;

ATTENDU qu'en septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M \$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

ATTENDU qu'au printemps 2018, les montants provenant du MAMOT, permettant de compléter le soutien financier aux deux démarches de revitalisation urbaine intégrée, n'étaient pas encore disponibles;

ATTENDU que les démarches de RUI contribuent à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels telles que stipulées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 »;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 40 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2018-2019;
- 2.- D'accorder une aide financière de 40 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2018-2019;
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0584

Soumis sommaire décisionnel 1186121015 visant à accorder une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2019.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de notre territoire ;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA18 08 0585

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299026 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2018 de l'opération « Magasin-Partage de Noël » et visant à autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération.

ATTENDU l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2018 de l'opération « Magasin-Partage de Noël »;
- 2.- D'autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0586

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299029 relatif à un don à Moisson Montréal inc., en soutien à ses activités visant à diminuer l'insécurité alimentaire.

ATTENDU les critères et balises du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à Moisson Montréal inc., en soutien à ses activités visant à diminuer l'insécurité alimentaire;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186909009 visant à accréditer les phases I et II des résidences Demeures Sainte-Croix, à octroyer à ces corporations une subvention pour leurs activités de loisirs pour l'année 2019, et reconnaître Demeures Sainte-Croix inc. pour le programme de soutien lors des anniversaires de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'en tant que résidences sans but lucratif, le budget pour les loisirs est très restreint;

ATTENDU que l'arrondissement contribuera à favoriser le vieillissement actif des aînés et briser leur isolement, répondant ainsi aux objectifs de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accréditer les phases I et II des résidences Demeures Sainte-Croix, lesquelles ont présenté des demandes;
- 2.- D'autoriser une subvention individuelle de 1 000 \$ aux phases I et II des résidences Demeures Sainte-Croix, pour leurs activités de loisirs pour l'année 2019, représentant un montant total de 2 000 \$,
- 3.- De reconnaître Demeures Sainte-Croix inc., corporation fondée en 1987, admissible au programme de soutien lors des anniversaires de fondation;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0588

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275014 autorisant une diminution de la tarification prévue au règlement RCA18-08-1 sur les tarifs, pour consentir, au Club de soccer de Saint-Laurent une diminution de tarif représentant un montant total de 31 858,75 \$, pour l'été 2018.

ATTENDU qu'à l'été 2018, plusieurs terrains de soccer sont devenus inutilisables dû à des travaux majeurs des installations de l'arrondissement;

ATTENDU que pour remédier à cette situation, le Club de soccer de Saint-Laurent a dû utiliser, de façon accrue, le terrain synthétique du Complexe sportif et ainsi voir ses coûts de location de terrains monter en flèche;

ATTENDU que la diminution du tarif prévu au règlement RCA18-08-1 est justifié;

ATTENDU le tableau détaillant les calculs au prorata des jours d'utilisation réelle;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'autoriser une diminution de la tarification prévue au règlement RCA18-08-1 sur les tarifs, pour consentir au Club de soccer de Saint-Laurent une diminution de tarif représentant un montant total de 31 858,75 \$, pour l'été 2018;
- 2.- D'imputer la diminution du tarif prévu au règlement RCA18-08-1 conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0589

Soumis sommaire addenda numéro 1180664008 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

ATTENDU qu'une estimation des dépenses pour un montant de 316,83 \$ avait été inscrite au sommaire initial pour la « Remise du prix d'excellence » de l'Association québécoise du loisir municipal pour le Complexe sportif, dans la catégorie - Municipalités ou arrondissements de plus de 75 000 habitants, le jeudi 4 octobre à Québec;

ATTENDU que la facture réelle s'élève à un montant de 355,59 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la modification de la dépense soumise et adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 (CA18 080524), majorant ainsi le montant à approuver de 38,76 \$;
- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664009 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Lunch - conférence organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Saint-Laurent – Mont-Royal, le 17 octobre 2018, au Crystal. M. DeSousa était le conférencier. Achat d'une table de 10 personnes pour les quatre élus et les membres de l'administration laurentienne.	600,00 \$
3 ^e édition de l'Agora Métropolitaine 2018 organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal et le PMAD, les 18 et 19 octobre 2018, à la Tohu. Achat d'un billet pour M. DeSousa, plus les frais de stationnement.	65,49 \$

- 2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

14 ^e soirée d'huîtres organisée par les Fondations du cégep de Saint-Laurent et du Musée des maîtres et artisans du Québec, le vendredi 9 novembre 2018, à la cafétaria du cégep de Saint-Laurent - Achat d'une table de 8 personnes.	700,00 \$
21 ^e gala annuel « Cèdre et Érable » de la Chambre de Commerce Canada-Liban, le samedi 10 novembre 2018 au Reine Elizabeth de Montréal - Achat de 4 billets à 300 \$ plus taxes.	1 379,72 \$
16 ^e édition de l'événement bénéfique annuel « Soirée Vins et Fromages » de la Fondation de l'École Peter Hall, le jeudi 15 novembre 2018, au Crystal - Achat d'un billet.	175,00 \$
28 ^e bal annuel de la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal, le samedi 17 novembre 2018, à la gare Windsor - Achat de huit billets à 350 \$.	2 800,00\$

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0591

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984014).

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 septembre et le 31 octobre 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499049 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 5435, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements ayant pour objet l'aménagement de l'usage bureau au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20180901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 17 octobre 2018 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située au 5435, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-140 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet l'aménagement de l'usage bureau au deuxième étage de ce bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 12 septembre 2018.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499052 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont la marge avant ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure telle que soumise à la séance du comité consultatif d'urbanisme dans l'attente d'une proposition bonifiée.

ADOPTÉ.

CA18 08 0594

Le règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1187154003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0595

Le règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1187154004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0596

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187602003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-114 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0597

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser, dans la zone B17-011, les usages « enseignement spécialisé non scolaire (2212-17) » et « enseignement post secondaire non universitaire (2241-01) ».

CA18 08 0598

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499051 relatif à une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes temporaires permettant d'annoncer le commerce Super C lors des travaux réalisés par la STM sur le lot voisin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'article 1.12 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage permettant au conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des dispositions dérogatoires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU le contexte particulier et temporaire des travaux entrepris par la STM affectant la visibilité et l'achalandage du commerce Super C;

ATTENDU que le commerce Super C devra se conformer aux conditions énumérées au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'adopter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-8 afin de déroger aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 6.1.2 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage aux conditions suivantes :
 - une enseigne directionnelle doit être placée sur l'immeuble auquel elle renvoie;
 - une enseigne directionnelle ne doit pas avoir plus de 1 mètre carré de superficie (enseignes sur la clôture).
2. D'autoriser l'installation d'enseignes directionnelles temporaires visant à accentuer la visibilité du commerce Super C lors des travaux réalisés par la STM, aux conditions suivantes:
 - que les enseignes directionnelles temporaires n'empiètent pas dans l'emprise de rue;
 - que les enseignes directionnelles temporaires soient retirés dans les 30 jours suivants le retrait de la clôture de chantier de la STM située en front du boulevard Marcel-Laurin;
 - que les plans modifiés, soumis le 18 octobre 2018 par International Néon soient respectés.

ADOPTÉ.

CA18 08 0599

Le projet de règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231015).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0600

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-4 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

CA18 08 0601

Le projet de règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231017).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0602

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA19-08-1 sur les tarifs.

CA18 08 0603

Le projet de règlement numéro RCA18-08-5 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » et visant à décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231016).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter ce dossier à une prochaine séance.

ADOPTÉ.

CA18 08 0604

Le conseiller le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA18-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

CA18 08 0605

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005003 déléguant, au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de Directeur des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'à la suite de la nomination de madame Isabelle Bastien au poste de Directrice d'arrondissement, dernière détentrice du poste de Directrice des services administratifs et du greffe, ce dernier est devenu vacant;

ATTENDU qu'afin de procéder au comblement du poste de Directeur des services administratifs et du greffe, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent délègue son pouvoir, dans ce cas uniquement, au Service central des ressources humaines afin qu'il administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déléguer, au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de Directeur des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0606

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893027 relatif à la nomination d'une agente de développement culturel à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de développement culturel, devenu vacant à la suite de la nomination de sa détentrice à un nouveau poste;

ATTENDU que le poste a été affiché du 24 au 28 septembre 2018 (SLA-18-CONC-304550-51554) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Charlotte Badin (matricule 100020923) au poste d'agente de développement culturel à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi: 304550 - poste: 51554 - SBA: 266314) à compter du 10 novembre 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA18 08 0607

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005002 relatif une nomination à un poste de conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines le 4 septembre 2018 (CA18 080487 – sommaire décisionnel 1184893023);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus d'affichage effectué du 19 septembre au 2 octobre 2018 (SLA-18-CONC-211480-en création) sous la juridiction de la Division des ressources humaines de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Martine Blain (matricule 100085545) au poste permanent de conseillère en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe (poste 76711 – emploi 211480 - SBA 326710). Sa nomination sera effective à compter du 10 novembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0608

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893028 relatif à une nomination au poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, à la Section horticulture et parcs à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste permanent de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs à la Section horticulture et parcs à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-18-CONC-221430-74505) et l'affichage du 22 septembre au 2 octobre 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Mathieu Audette (matricule 100002321) au poste permanent de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (emploi : 221430 – poste : 74505 – SBA : 311926), à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 10 novembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0609

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893029 relatif à une nomination au poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste permanent de contremaître d'arrondissement – voirie et parcs à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-18-CONC-221430-3) et l'affichage du 22 au 27 septembre 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Patrick Lajoie (matricule 100114631) au poste permanent de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (poste : 74177 - SBA : 308010 - emploi : 221430), à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 10 novembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0610

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893030 relatif à une nomination au poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-18-CONC-221430-3) et l'affichage du 20 septembre au 27 septembre 2018;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Patrick Loiselle (matricule 100118760) au poste permanent de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (poste : 72563 – SBA : 266216 - emploi : 221430), à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 10 novembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0611

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893031 relatif à une nomination au poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-18-CONC-221430-3) et l'affichage du 20 septembre au 27 septembre 2018;

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Simon Lefebvre (matricule 160951999) au poste permanent de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (poste : 72560 – SBA : 266215 - emploi : 221430), à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 10 novembre 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA18 08 0612

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893026 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à la propreté à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à la propreté est devenu vacant dans cette section, à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Patrick J. Allard (matricule 342390999) au poste de préposé aux travaux et à la propreté à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (poste : 43841 - SBA : 265425 - emploi : 603240 - Centre d'opération 304741), à compter du 10 novembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0613

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005004 relatif à une nomination au poste de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'un poste permanent de conseiller en aménagement était vacant;

ATTENDU que l'affichage de ce poste s'est effectué du 27 août au 5 septembre 2018 (SLA-18-CONC-402860-74507) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de conseiller en aménagement à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente Kenza Diboune (matricule 100057030) au poste de conseillère en aménagement à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (poste 74507 – emploi 402860 - SBA 311928), à compter du 10 novembre 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

CA18 08 0614

Soumis sommaire décisionnel numéro 1188005005 relatif à l'abolition d'un poste temporaire d'agent technique génie civil – eau et égouts et à la création d'un poste permanent d'inspecteur du cadre bâti, à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste temporaire d'agent technique génie civil – eau et égouts (poste : 63829 - emploi : 754330 – SBA : 276142) et, en contrepartie, de créer un poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (emploi : 721750) à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire d'agent technique génie civil – eau et égouts (poste : 63829, emploi : 754330 – SBA : 276142) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;
- 2.- De créer un poste de permanent d'inspecteur du cadre bâti (emploi : 721750 - SBA : xx8600) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA18 08 0615

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183984012 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 8 novembre 2018 au 8 mars 2019.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Aref Salem à titre de maire suppléant pour la période du 8 novembre 2018 au 8 mars 2019.

ADOPTÉ.

CA18 08 0616

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 37

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen mentionne la Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale – Holocauste. Il souligne sa première année de mandat.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - l'apport de monsieur Bernard Landry au Québec;
 - la tuerie à Pittsburg;
 - la 60^e Soirée reconnaissance des bénévoles qui a eu lieu le 27 octobre dernier;
 - l'exposition des lanternes chinoises à la Bibliothèque du Boisé;
 - la marche dans le quartier Chameran le 17 novembre 2018;
 - les Paniers de Noël;
 - la vente de livres usagés le 24 novembre 2018.
- Le conseiller Francesco Miele souligne l'annonce de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys concernant l'achat du couvent des Sœurs de Sainte-Croix.
- Le maire Alan DeSousa invite les citoyens à célébrer le Jour du Souvenir au parc Beaudet ce samedi. Il mentionne également que le projet Vision O est une collaboration avec le SPVM. Finalement, il mentionne avoir fait récemment une présentation sur les mesures adoptées par l'arrondissement pour réduire le plastique, dont on connaît l'effet nocif.

CA18 08 0617

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée

CA18 08 0618

Proposé par le conseiller Aref Salem;
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 05.

ADOPTÉ.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018.
